

Chrono

PORTO-NOVO, le 7 FEVRIER 1961/-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 38 / PR. CAB. MI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi portant Constitution de la République du Dahomey
- VU la loi 59-16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

SECRET

AMPLIATIONS :

- CHRONO 1
- JORD 1
- PR 15
- TRESOR 5
- CF 1
- CD 1
- MP 2
- DP 2
- INTERESSE 1
- INF. RADIO 2
- SP/ABOMEY 1
- ARCHIVES 2

ARTICLE 1er. Monsieur MEHINTO Célestin commis de 2ème classe, 3è échelon des SAFC. précédemment en congé est nommé Adjoint au Sous-Préfet de OUIDAH et chargé de l'Arrondissement de Segboroue, en remplacement de M. OLOGOUDOU en instance de départ en congé.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE SECURITE.

M. AROUNA.

H. MAGA.